

Assainissement - Collecteur rive gauche - Troisième tranche - Ouvrage Battant - Avenant au marché - Subvention complémentaire de l'Agence de l'Eau

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa délibération du 13 avril 1987, le Conseil Municipal a adopté le projet de construction du collecteur rive gauche (3^{ème} tranche), dont l'ouvrage Battant, pour une estimation de 2 500 000 F HT.

Le 3 octobre 1991, un marché d'un montant de 1 118 400 F HT a été signé avec l'entreprise SFCE suivant les règles de l'appel d'offres ouvert.

Cette consultation comprenait les terrassements, le génie civil et l'électro-mécanique de l'ouvrage. En cours de travaux, il est apparu nécessaire de compléter cette installation par un équipement électronique pour assurer un fonctionnement automatique des vannes et ultérieurement une télégestion depuis la station d'épuration.

Par ailleurs, la mauvaise qualité des terrains rencontrés en cours de chantier a nécessité un confortement supplémentaire du sol au droit des bâtiments existants.

L'opportunité du chantier a également permis un branchement gravitaire de l'immeuble «Le Glacier» jusqu'alors raccordé par refoulement au réseau de la rue Claude Pouillet.

L'ensemble de ces prestations supplémentaires est estimé à 320 000 F HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Député-Maire :

- à signer un avenant au marché n° 91/158, sachant que le montant total des travaux reste dans l'enveloppe budgétaire initiale,

- à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour obtenir une aide financière complémentaire.